

# Quels parcours pour mon lycée ?

La réforme du lycée général et technologique entre dans sa phase opérationnelle. Dans tous les lycées, on commence à préparer la rentrée 2019 sans toujours disposer des informations indispensables. Pourtant, cette réforme bouscule singulièrement les organisations habituelles.

Pour le SE-Unsa, cette réforme doit mettre fin aux hiérarchies existantes entre filières en offrant des parcours plus choisis et mieux préparer les élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. Elle doit pouvoir se mettre en place avec les équipes existantes, sans économies de postes ni dégradation des conditions de travail.

Comment faire ? Le SE-Unsa vous accompagne dans la préparation de cette rentrée 2019, étape par étape. Il partage avec vous toutes les informations existantes et vous invite à vous poser et à poser à votre chef d'établissement les questions qui permettront d'avancer dans la construction de l'offre de spécialités et d'options, la constitution des classes, les procédures d'orientation et l'accompagnement des élèves.

Pour que la réforme ne soit ni la reconduction de l'existant sous d'autres appellations, ni une « usine à gaz » ingérable, nous vous proposons 5 entrées :

- ✓ le calendrier des moments-clés ;
- ✓ les enseignements de spécialité et les options ;
- ✓ l'orientation des élèves de seconde ;
- ✓ la constitution des classes ;
- ✓ les enseignements interdisciplinaires.

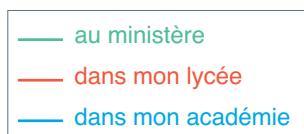
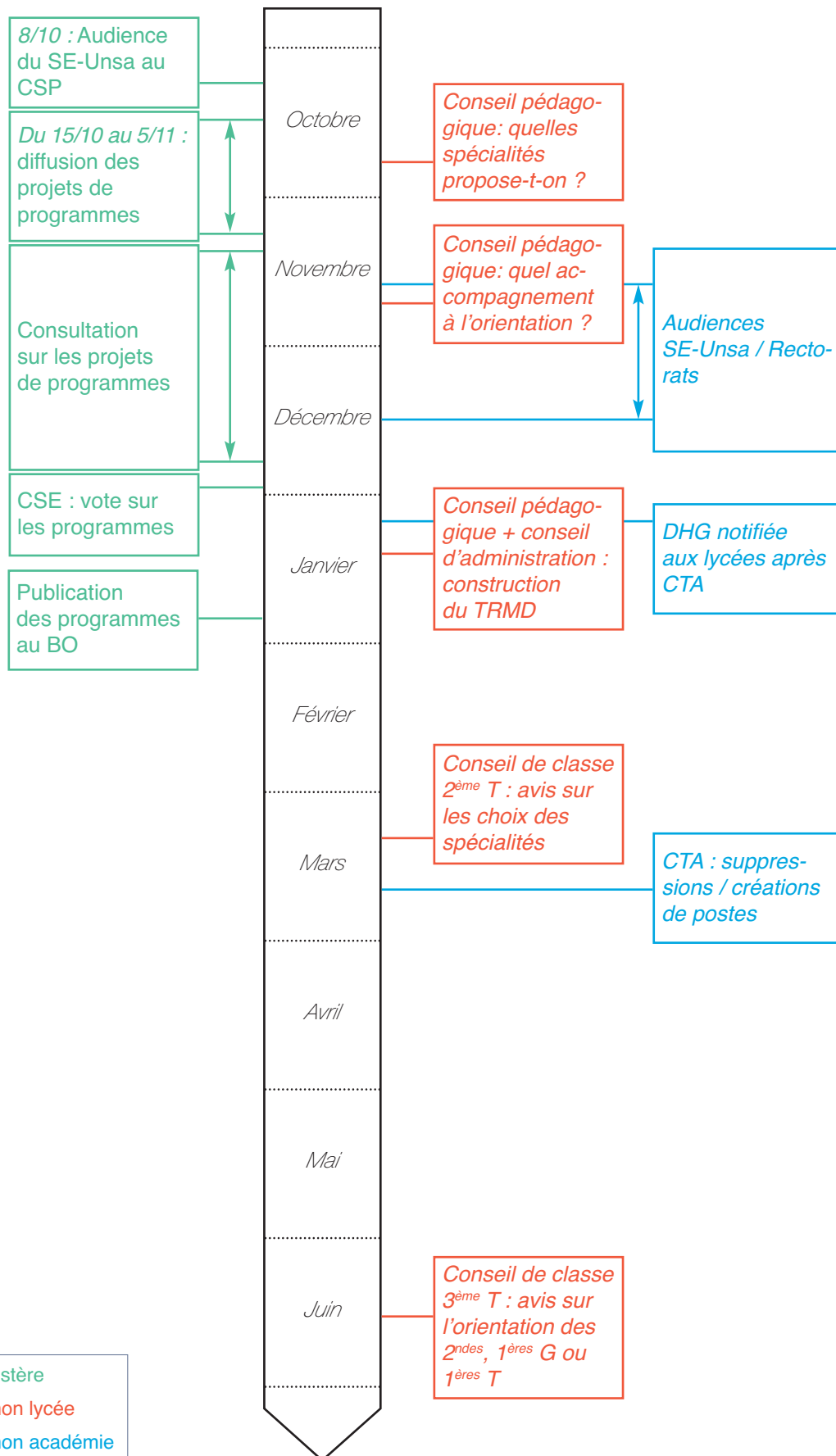
Nous vous souhaitons bonne lecture et bon courage !

Nous sommes à vos côtés, vous pouvez compter sur nous !

# Quels parcours pour mon lycée ?

Fiche 1

## Calendrier des moments-clés



# Quels parcours pour mon lycée ?

Fiche 2

Quelle offre d'enseignements de spécialité et d'options pour mon établissement ?

## Les enseignements de spécialité (Es)

Chaque élève doit choisir 3 enseignements de spécialités (Es) pour la 1<sup>re</sup>.

La note de service du 26 septembre 2018 fixe les modalités d'orientation des élèves en fin de 2<sup>de</sup>.

La note de service du 5 septembre 2018 sur les Es précise, elle, que 7 spécialités doivent être « accessibles dans un périmètre raisonnable » et présentes dans la plupart des établissements :

- *humanités, littérature et philosophie* ;
- *langues, littératures et cultures étrangères* (pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien) ;
- *histoire géographie, géopolitique et sciences politiques* ;
- *sciences économiques et sociales* ;
- *mathématiques* ;
- *physique-chimie* ;
- *sciences de la vie et de la Terre*.

D'autres Es, « plus spécifiques, feront l'objet d'une carte académique voire nationale » :

- *arts, littérature* ;
- *langues et cultures de l'Antiquité (LCA)* ;
- *numérique et sciences informatiques* ;
- *sciences de l'ingénieur*.

Consigne a été donnée aux rectorats de proposer une carte des spécialités reposant sur l'offre existante, avec le moins d'incidences possibles en termes de ressources humaines. Il n'est donc pas prévu, dans le cadre de la réforme, de créer des spécialités là où il n'y a pas d'enseignant pour l'assurer.

Les chefs d'établissement doivent faire remonter leurs propositions d'Es en octobre 2018.

La carte des spécialités sera ensuite validée dans chaque académie en janvier 2019 par le comité technique académique.

## Les options

Les options seront moins « rentables » pour les élèves que dans le précédent système. Ils ne pourront en prendre qu'une en 1<sup>re</sup> (+ les LCA) à laquelle s'ajouteront d'autres options en terminale. Celles-ci seront prises en compte dans le contrôle continu (10 % de la note finale du baccalauréat), à l'exception des LCA qui pourraient faire l'objet d'une bonification selon les dernières annonces du ministre.

Quatre choix sont possibles en 1<sup>re</sup> : arts, LCA, EPS, Lv3 (3 h). En terminale pourront s'ajouter : maths experts (en plus de la spécialité maths), maths complémentaires et droits et enjeux du monde contemporain.

## Des pistes de réflexion et de travail

- Dans un lycée général de taille moyenne, les 7 spécialités qui correspondent aux disciplines les plus présentes seront toutes proposées au choix des élèves. Il n'y aura pas de spécialisation systématique, contrairement à certaines rumeurs.

- Les « marges-profs », moyens complémentaires attribués pour chaque division, sont utilisées à la fois pour des modalités pédagogiques de type dédoublement, accompagnement personnalisé ou co-animation et pour la création d'options. Au moment de la répartition de la DHG, il paraît logique, avant même d'établir l'offre d'options, de répartir d'abord les « marges-profs » selon les besoins constatés en conseil pédagogique dans les disciplines expérimentales, en langues vivantes, dans les spécialités de terminale pour mieux préparer l'oral, par exemple.

- Les enseignements d'exploration existants sont un bon argument pour proposer la mise en place d'options, en EPS ou sciences de l'ingénieur par exemple.

**À noter :** *Quand l'établissement intègre la spécialité LCA, l'option peut aussi être proposée aux élèves qui suivent alors une partie des cours de spécialité.*

## Points de vigilance

- Le seuil (nombre d'élèves) de création des groupes d'Es va varier selon les académies. Si les calculs sont faits sur la base de 30 à 35, les choix des lycées seront très limités. Le SE-Unsa sera vigilant sur ce point afin de faciliter l'accès aux Es les moins demandées.

- Les réseaux d'établissements permettront aux élèves d'accéder dans des établissements voisins aux

# Quels parcours pour mon lycée ?

## Fiche 2 (suite)

Es plus rares, ce qui peut-être utile pour les établissements de petite taille. Encore faut-il organiser la complémentarité... Demandez à votre chef d'établissement où il en est de la constitution de ce réseau !

- Les options « technologiques » continuent à exister et peuvent être suivies en seconde dans les lycées intégrant des séries technologiques.
- Dans les lycées à dominante technologique et recrutant sur l'académie, la transformation des enseignements d'exploration en options ne doivent pas modifier les modalités d'affectation des élèves.

Les élus de l'Unsa Éducation en comité technique académique y seront vigilants. Ne manquez pas d'interroger votre chef d'établissement si vous êtes concernés.

# Quels parcours pour mon lycée ?

Fiche 3

Orientation, procédures  
et accompagnement

En 1<sup>re</sup>, l'élève choisit trois enseignements de spécialité (Es) de 4 heures ; ce choix n'est pas lié au choix préalable d'un enseignement optionnel particulier en 2<sup>de</sup>.

*Rf. la note de service du 5/09/2018 en ligne sur*

[education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=133602](http://education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133602)

Tout au long de la classe de 2<sup>de</sup>, les élèves et les familles sont accompagnés pour préparer leurs choix d'orientation.

Le conseil de classe (Cc) se prononce sur une voie d'orientation : la classe de 1<sup>re</sup> générale ou chacune des séries technologiques. Les familles peuvent faire appel de cette décision.

Dès le 2<sup>e</sup> trimestre, les élèves et leur famille formulent des intentions d'orientation sur la « fiche dialogue ». Pour la voie générale, ils sont également invités à mentionner 4 Es de l'établissement ou 5 si l'un est situé hors de l'établissement. Le Cc fait des recommandations.

Après l'avis du Cc du 3<sup>e</sup> trimestre, les familles émettent leurs choix définitifs (3 Es).

Les élèves sont répartis dans les Es selon leurs choix et selon les spécificités d'organisation de l'établissement (les contraintes diverses limitant les choix).

Le redoublement reste possible sous réserve de définir des modalités de prise en charge des difficultés scolaires.

*Rf. la note de service du 26/09/18 sur la procédure d'orientation en fin de classe de 2<sup>de</sup>*

*en ligne sur [education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=134460](http://education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=134460)*

## Des pistes de réflexion et de travail

Dès cette rentrée, 54 heures d'accompagnement doivent être consacrées à la préparation des choix d'orientation. Le nombre d'heures est une indication et n'est pas impératif.

L'important, c'est bien ce qu'on y fait :

- demander une réunion direction/PsyEN Edo/PP pour travailler collectivement au contenu et à l'organisation de ces 54 heures car les professeurs principaux ne peuvent pas travailler seuls dans leur coin ;
- réclamer des ressources générales (nationales) : présentation des différents Es, liens entre les Es et les grands champs de formation de l'enseignement supérieur, information sur la place des Es dans le baccalauréat et dans *Parcoursup*, démarches/activités pour repérer les élèves ayant besoin de conseils approfondis et/ou d'entretiens d'élucidation à mener par le PsyEN ;
- obtenir des informations particulières à l'établissement et à l'académie : contraintes (menus fixés par avance) ou libre choix ? Implantation des Es « rares » ? Proposer une enquête auprès des élèves et de leur famille pour préfigurer les choix peut aider à anticiper les difficultés et mesurer l'écart entre les attentes et les possibilités réelles.

De nombreuses informations ne sont pas encore disponibles, ce qui rend difficile un accompagnement de bonne qualité.

## Points de vigilance

- Accompagner les élèves dans leur choix d'Es, c'est leur donner des outils pour qu'ils construisent leur parcours :
  - en phase avec leurs appétences et leurs acquis scolaires, avec de bonnes chances de réussite ;
  - cohérent avec les grands attendus des formations du supérieur qui les intéressent ;
  - suffisamment ouvert pour envisager sereinement des évolutions dans leur projet de poursuite d'études.
- Les « attendus » du supérieur sont souvent formulés en compétences transversales ou générales : il ne faut pas tomber dans une démarche « adéquationniste », les disciplines scolaires étant souvent très différentes des contenus universitaires. Les combinaisons d'Es en 1<sup>re</sup> peuvent être multiples. Ce sont donc les contraintes de moyens et d'emplois du temps qui seront déterminantes.
- L'offre de l'établissement doit être plus ouverte que les séries actuelles. Il faut interroger votre chef d'établissement sur l'organisation de l'offre et les contraintes qu'il prévoit en insistant sur le fait que la réforme doit modifier l'existant.

# Quels parcours pour mon lycée ?

## Fiche 3 (suite)

Il y a 7 Es « courants » :

- humanités, littérature et philosophie ;
- langues, littératures et cultures étrangères ;
- histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- sciences économiques et sociales ;
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre.

Ces 7 enseignements de spécialité « courants », permettent 35 combinaisons possibles. Nous avons identifié 3 groupes, selon la probabilité qu'ils soient demandés par les élèves.

### 1. Très probables

Maths	SES	SVT
Maths	SES	HG, Géo, SP
Maths	SES	Litt, Lv
Maths	Pc	SVT
SES	HG, Géo, SP	Hum, litt, philo
SES	HG, Géo, SP	Litt, Lv
Litt, Lv	Hum, litt, philo	HG, Géo, SP

### 2. Possibles

Maths	SES	Hum, litt, philo
Maths	Pc	HG, Géo, SP
Maths	Pc	Hum, litt, philo
Maths	Pc	Litt, Lv
Maths	Pc	SES
Maths	SVT	HG, Géo, SP
Maths	SVT	Hum, litt, philo
Maths	SVT	Litt, Lv
Pc	SVT	Litt, Lv
Maths	HG, Géo, SP	Litt, Lv
Maths	HG, Géo, SP	Hum, litt, philo
Maths	Hum, litt, philo	Litt, Lv
Litt, Lv	Hum, litt, philo	SES

### 3. Peu probables

Toutes les autres combinaisons

# Quels parcours pour mon lycée ?

Fiche 4

Aucune préconisation ministérielle n'a été énoncée : la constitution des classes reste donc une prérogative des établissements. Toutefois, les règles de composition des classes doivent être présentées au conseil d'administration.

## Des pistes de réflexion et de travail

La réforme décroïssonne les séries et va de pair, d'une part, avec la constitution de classes hétérogènes pour les cours du tronc commun, et, d'autre part, avec la constitution de regroupements ponctuels d'élèves de différentes classes pour les enseignements de spécialité. L'organisation en enseignements de spécialité (Es) et la possibilité d'en suivre à l'extérieur de l'établissement seront facilitées par des emplois du temps « en barrette » de ces enseignements.

Les conseils pédagogiques doivent être l'occasion de poser un certain nombre de questions :

- Quels principes pourrait mettre en place l'établissement pour constituer les classes ? Certaines contraintes (ex : pénurie de salles, possibilité de suivre les activités Unss ou un Es à l'extérieur de l'établissement) sont à prendre en compte dans la mesure où les « barrettes » vont se multiplier dans les emplois du temps.
- Des créneaux peuvent-ils être réservés pour les Es, en classe de 1<sup>re</sup> lors de la première année de mise en place de la réforme ?

## Points de vigilance

- **Attention à ne pas reconstituer des classes « hiérarchisées »**, par exemple en faisant le choix de regrouper *a priori* tous les élèves qui n'ont pas pris l'Es maths.

Les élèves et les familles n'ouvriront leurs choix que si les classes sont jugées équivalentes en niveau.

- **Éviter les créneaux de 4 h à la suite pour un enseignement de spécialité.**

D'un point de vue pédagogique, cela peut être trop long et ne permet pas de récurrence dans la semaine : les créneaux de 2 h semblent plus pertinents en 1<sup>re</sup>.

- **Ne pas oublier le projet de vie lycéenne.** Il est indissociable de la réforme dans la mesure où les contraintes d'emploi du temps et le temps de cours moins important pour les élèves augmentent leur temps libre passé au sein de l'établissement.

# Quels parcours pour mon lycée ?

Fiche 5

Les enseignements pluri-disciplinaires

## Répartition entre enseignants des différentes disciplines

De nombreux enseignements prévus par la réforme du lycée (spécialités, enseignements communs, voire options) concernent plusieurs disciplines. Les textes réglementaires ne prévoient pas leur répartition entre les enseignants des différentes disciplines concernées. Néanmoins, les programmes proposés par le Conseil supérieur des programmes fixent les contenus et laissent présager certaines répartitions :

- spécialité *histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques* → 1/3 pour les enseignants de SES et 2/3 pour ceux d'histoire-géographie ;
- spécialité *littérature, humanités et philosophie* → une moitié pour les professeurs de lettres et l'autre pour ceux de philosophie.

En revanche, les modalités de répartition des différentes disciplines de l'enseignement scientifique (mathématiques, physique-chimie, SVT et informatique) ne sont pas précisées. Si les contenus de cet enseignement semblent accorder une place assez importante à la physique-chimie, il s'agit bien d'un enseignement transdisciplinaire avec des thématiques communes. Plusieurs modalités de répartition entre enseignants (partage dans l'année, dans la semaine, prise en charge par un seul enseignant, deux ou trois) sont donc possibles.

Enfin, l'enseignement *sciences numériques et technologie*, par son contenu, est surtout destiné aux enseignants de mathématiques ou de sciences de l'ingénieur.

## Habilitation

L'habilitation pour enseigner les droits et grands enjeux du monde contemporain ainsi que l'ISN (informatique et sciences du numérique) a été créée en 2011. Dans le cadre de la réforme du lycée, elle n'a pas fait l'objet de textes réglementaires mais un dispositif d'accompagnement des enseignants habilités ISN vers un diplôme universitaire ou une certification plus lourde a été évoqué.

## DNL et sections européennes

La DNL (discipline non linguistique) pourra être proposée hors section européenne et faire l'objet d'une mention sur le diplôme du bac. Tout comme les sections européennes, la DNL fait l'objet de nouveaux textes réglementaires.

En savoir plus sur [ecoleetsociete.se-unsd.org/Reforme-du-lycee-et-sections-europeennes](http://ecoleetsociete.se-unsd.org/Reforme-du-lycee-et-sections-europeennes)

## Des pistes de réflexion et de travail

Les enseignements pluri-disciplinaires offrent une souplesse utile lors de la première année de mise en place de la réforme pour limiter ses effets sur les ressources humaines. Une fois calculées toutes les heures nécessaires aux enseignements disciplinaires, il faudra comparer besoins et ressources afin de répartir les heures des enseignements pluri-disciplinaires, et ce de manière à garantir le maintien des postes existants et à réduire les compléments de service dans d'autres établissements.

Concernant la DNL, on peut demander au chef d'établissement comment il compte l'intégrer dans l'établissement : la DNL pourrait par exemple être proposée à des élèves ayant choisi la spécialité *langues, littératures et cultures* au sein d'un groupe spécifique.

## Points de vigilance

- Bien vérifier que le chef d'établissement prend en compte le maintien des postes existants dans ses propositions de répartition des heures.
- Veiller à ce que des moyens supplémentaires soient demandés au rectorat, en application du décret et de l'arrêté à paraître prochainement et prévoyant un renforcement d'une heure de l'horaire de langues vivantes dans les sections européennes.

Pour le SE-Unsa, les « marges-profs » doivent d'abord servir à assurer de bonnes conditions d'apprentissage à tous les élèves (travail en groupes à effectif réduit). Les options passent après !